



C O M M U N E D ' A U S S O N N E

EXTRAIT N° 79/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, SEIB-TAUPIN, JOUET, DELON, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	M. SANCHEZ
M. CASTAING	à	Mme GONZALEZ
M. FERTE J.	à	Mme SEIB-TAUPIN.
Mme FERTE S.	à	Mme JOUET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC.

ABSENTS : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME – Cession des parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et des bâtis inclus

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du DOMAINE du 03/04/2018,

Considérant la proposition d'acquisition de l'ARSEAA au prix de 374 400 €,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, compte-tenu des besoins de l'association et de l'état des bâtis, qu'il est proposé de céder les biens cités en objet à l'ARSEAA pour un montant de 374 400 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0


Abstention : 0

- De décider la cession des parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 ainsi que les bâtis pour un montant de 374 400 €,
- De dire que les frais notariés et autres frais divers seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire, à signer tous documents et actes authentiques afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

